

CONFERENCE DES TERRITOIRES FRANCIENS
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA CONFERENCE
7 avril 2022

La conférence des territoires Franciliens s'est tenue en deux parties et trois séquences thématiques, pour présenter aux participants l'avant-projet du SDRIF-E. Les trois axes thématiques de la Conférence ont été les suivants :

- I. 1^{ère} partie : Sobriété foncière et environnement
- II. 2^{ème} partie :
 - a. Polycentrisme et cadre de vie
 - b. L'Île-de-France productive

I. Sobriété foncière et environnement

Prises de paroles et questions des membres de la CTF

Lors de la conférence, le Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT et Valérie BEROSE, Déléguée au SDRIF-E, ont apporté des précisions aux questions des collectivités.

1. Comment les ENAF sont-ils définis dans le SDRIF-E ? Quelles catégories du MOS retenez-vous ? Quelle est la force juridique de cette définition, par rapport à la réalité du terrain ? (Djamel HAMADOU, Directeur d'aménagement de l'urbanisme de l'EPT Grand Paris Grand Est)
2. Les collectivités vertueuses sont rarement récompensées alors qu'elles ont déjà contribué à la non-artificialisation du territoire. La Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a ainsi rendu à l'agriculture 1300 ha contre le Triangle de Gonesse, et aujourd'hui on n'a pas encore obtenu la possibilité dans ce triangle de construire 25 ha, nécessaires au développement d'un pôle agricole et agro-alimentaire sur ce site. Certains territoires sont des poches de sous-emplois et si l'on ne peut pas développer des activités économiques, ils le resteront. Dans le Val d'Oise, on compte 0,6 emploi par actif, et 0,5 seulement dans mon territoire, avec 80 % des actifs qui travaillent à l'extérieur. 70% des actifs sont contraints d'utiliser leurs automobiles pour aller travailler. (Luc STREHAIANO, Vice-président délégué du CD Val D'Oise)
3. Au sein du PNR de la Vallée de Chevreuse, nous connaissons déjà certaines de ces règles de sobriété foncière. En zone rurale, on a besoin d'urbaniser des zones tampons pour faire évoluer, détruire puis rénover d'anciennes habitations. Avec le droit de seulement 1 ha, on ne pourra pas rénover notre habitat. Nous allons ainsi devenir des villages musées. Pouvez-vous me confirmer que nous ne pourrons pas urbaniser les zones identifiées en « U », à urbaniser, dans nos PLU ? (Sylvain LAMBERT, Maire de Rochefort-en-Yvelines et président de l'association des maires ruraux des Yvelines)
4. Pourriez-vous précisez les dispositions du SDRIF-E en matière d'extensions urbaines pour l'économie circulaire ? J'aurais également aimé qu'on ait dans le SDRIF-E une carte de production des énergies renouvelables en Île-de-France, car cette question sera de plus en plus préoccupante à cause des data centers. (Éric BRAIVE, Président du Cœur d'Essonne Agglomération et Maire de Leuville-sur-Orge)

5. Quelles sont les bases juridiques qui permettront de transcrire les orientations du SDRIF-E dans les obligations qui pourront être opposées au niveau local ? Faudra-t-il des SCOT partout ? (François MUTOT, Maire de Thoiry)
6. Sur quels critères et selon quelles modalités de validation sera répartie la sous-enveloppe « transition environnementale » en fonction des projets pouvant émerger sur les territoires ? (Sandra DEL RIO, Responsable du service aménagement durable, CA Melun Val de Seine)
7. La CA Marne et Gondoire a été la première intercommunalité en Île-de-France à sacraliser beaucoup d'ENAF via un PPEANP. Certaines communes de la CA ont aujourd'hui de fait peu de foncier mobilisable restant et ne sont pas des « coups partis » : ces secteurs risquent d'être bloqués dans leur développement à l'aune du ZAN. Quelles sont donc les marges de manœuvre prévues ? (Hervé PALMADE, directeur développement des territoires, CA Marne et Gondoire)

Eléments de réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

La trajectoire de la loi de lutte contre le dérèglement climatique et de renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience, inspirée des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat), s'applique à partir de sa promulgation (Août 2021). La loi 3C, c'est le ZAN non compensé à horizon 2050, ce qui va effectivement poser des problèmes pour les villages. L'ensemble des projets d'extension urbaines qui ont été construits fin 2021, en 2022 et ce qui se fera en 2023 et 2024 jusqu'à l'adoption du SDRIF-E par le Conseil d'Etat, est comptabilisé dans la première décennie de notre trajectoire. Certaines pastilles présentes dans les cartes du SDRIF-E correspondent à ces opérations en cours de réalisation, aussi appelées « coups partis », et qui seront pour certaines déjà entièrement réalisées le jour d'adoption du SDRIF-E. Réglementairement nous n'avons pas la possibilité de ne pas les compter. 30% de ces opérations sont des projets de l'Etat, comme le Grand Paris Express.

Sur la question de la pénalisation des territoires précurseurs, la loi sur le ZAN ne récompense pas la vertu et ne fait aucune différenciation entre les régions qui ont sur-consommé ou celles qui se sont développé de manière compacte. Les Régions qui ne sont pas en SRADDET, les Outremers, la Corse et l'Île-de-France ont un peu plus de marge de manœuvre avec la possibilité de fixer leur propre trajectoire. Nous avons essayé de territorialiser le SDRIF-E et ses prescriptions au maximum malgré un cadre réglementaire extrêmement contraint. Nous n'avons pas appliqué une trajectoire identique pour tous les départements et agglomérations. Nous avons ainsi tenu compte de la réalité des projets en lien avec les territoires et les services de l'Etat. En matière d'industrialisation, on a réservé 650 ha pour permettre la réindustrialisation de l'Île-de-France. De plus, nous avons souhaité mettre en place un bouclier de 1 ha pour les communes rurales, ce qui représente une consommation non-neutre de notre potentiel. Ces capacités peuvent être augmentées pour certains territoires grâce à la possibilité que nous offrons de mutualiser les potentiels d'extension à l'échelle des SCOT et des PLUI. Les territoires pourront ainsi parler entre eux et se mettre d'accord pour décider où ils développeront leurs projets de logements, d'activités... Par ailleurs, se pose encore la question de savoir si les jardins compteront comme zones déjà artificialisées ou non.

Le Zéro Artificialisation Brut nous est demandé par certains acteurs associatifs, syndicaux et politiques. Pour ne pas geler complètement le territoire, nous avons décidé de ne pas aller vers le ZAB mais vers le ZAN en cherchant un équilibre entre l'artificialisation et le changement de notre mode de développement.

Pour les projets liés à la transition environnementale, incluant le développement des énergies renouvelables, l'économie circulaire et les services urbains, nous avons prévu une enveloppe régionale de 1630 ha. Par exemple, les projets ENR, de géothermie, de ressourcerie ou de méthaniseur d'un village seront pris en compte dans l'enveloppe foncière régionale et ne seront pas en compétition avec les projets d'artificialisation de ce village. De même 370 hectares seront réservés pour les projets de mobilité, notamment ceux nécessaires à la décarbonation des mobilités et inscrits dans la carte réglementaire du SDRIF-E. Cette enveloppe régionale totale a été évaluée selon les besoins de l'Île-de-France pour réaliser la transition environnementale voulue par la Région.

Précisions techniques de Valérie Belrose

La liste des postes du MOS comptabilisés comme des ENAF est disponible dans les documents du SDRIF-E. Les calculs de capacité d'extension se basent sur l'occupation des sols du MOS 2021. Les zones inscrites en « Au » dans les PLU, si elles ont été urbanisées avant 2021 sont donc bien comptées comme déjà urbanisées. Les zones « AU » non urbanisées avant 2021 sont comptées comme des ENAF dans le MOS 2021 et donc dans le SDRIF-E.

Concernant l'utilisation de l'enveloppe régionale : quand les collectivités vont réviser leur PLUi ou SCOT, elles vont rentrer en dialogue avec un certain nombre de personnes publiques associées notamment la Région et l'Etat et vont ainsi pouvoir leur indiquer les objets et projets qui relèvent de l'enveloppe régionale et non pas de leur potentiel d'extension locale.

II. Polycentrisme et Cadre de Vie, Île-de-France productive

Prise de paroles et question des membres de la CTF

En termes de transport, nous ne voyons pas les coups partis apparaître dans les documents du SDRIF-E, alors que ces axes sont vitaux pour notre territoire, Cœur d'Essonne Agglomération et pour le Sud Francilien. Le site propre, sud Francilienne, qui est dans les radars depuis 10 ans n'apparaît pas, ni l'axe RN 20 qui fait l'objet d'un PPA. Pour nous, il s'agit de coups partis car ces projets sont déjà inscrits dans des documents de planification, avec le soutien de nombreux acteurs.

Nous avons beaucoup apprécié le lien entre densification et activité économique avec la rénovation de ZAE mais nous constatons que certaines entreprises ne sont pas au courant du ZAN ni dans une démarche d'optimisation et désartificialisation de leurs sites. Il faudrait pouvoir les accompagner. (Éric BRAIVE, Président du Cœur d'Essonne Agglomération et Maire de Leuville-sur-Orge)

Eléments de réponses du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Le potentiel de densification des zones d'activité économique, y compris l'introduction d'une part de mixité, sous réserve qu'il n'y ait pas de diminution de la part d'activité au sein de ces zones, est un point majeur. On le voit dans le domaine industriel avec un recompactage d'activité à production identique. L'essentiel de l'extension urbaine, c'est le développement économique et la logistique. Le SDRIF-E va inciter les acteurs économiques et les logisticiens à redensifier leurs sites parfois sous-utilisés, notamment en grande couronne en rendant plus rare les droits de s'étendre grâce à la

trajectoire ZAN, et également car on encadre les zones d'activités pour aller vers plus de renaturation et de désimperméabilisation.

Concernant les transports, tous les projets ne figurent pas dans les cartographies. Quand on a reçu des milliers de contributions pendant la période de concertation, on n'exclut pas que certains projets aient pu passer à travers les mailles du filet, d'où l'intérêt de cette nouvelle phase de concertation à partir d'un document arrêté. La carte qui vous a été présentée est celle des principes lignes de transports en commun : extension et création de lignes BHNS, tramways, métros, RER, Grand Paris Express. Dans le Plan d'aménagement régional, on a aussi une carte annexe avec les axes routiers d'intérêt régional qui rentrent dans les contingents régionaux y compris en matière d'artificialisation. Dans les tableaux en annexe, nous avons également cité une liste de projets, qui inclut bien le RN 20 et dont nous soutenons la réalisation dans le cadre du SDRIF-E. Il vous appartient d'analyser dans vos territoires si vos projets sont bien réalisables.

Mots de conclusion du Vice-Président Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

Ce qui vous a été présenté et communiqué, c'est une version V0 du SDRIF-E, une base de travail totalement martyre. Nous sortons d'une concertation particulièrement forte de 15 mois qui a permis à toutes celles et ceux qui le souhaitaient de faire part de manière ouverte de leurs attentes. Certaines personnes ont fait part de contingences totalement contradictoires sur un même territoire, entre la volonté de le figer intégralement ou de l'urbaniser, par exemple pour permettre l'installation de partenaires économiques. Après ce travail d'écoute, nous avons arrêté un document d'équilibre qui projette une double ambition :

- D'une part, le développement et la protection de l'environnement,
- D'autre part, le maintien de notre capacité productive, économique et solidaire, en réparant les fractures et en permettant à tous d'avoir accès à l'emploi.

Nous rentrons maintenant dans une nouvelle période de 2 mois et demi de concertation sur la base d'un avant-projet de document. Il appartient à toutes et tous, en fonction de ses attentes et représentations professionnelles et associatives de s'exprimer sur ces propositions. J'ai bien conscience que beaucoup d'acteurs qui n'ont pas encore répondu à la concertation peuvent nous faire part de nouvelles attentes au cours des prochains mois. Le travail intense ne fait que commencer.